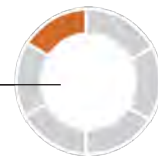




**LES CONSEILS À LA COMMUNAUTÉ POUR
SOUTENIR L'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS
D'ENTREPRISES AUTOCHTONES
DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE**





NOTE AUX LECTEURS ET REMERCIEMENTS



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Les *Conseils à la communauté pour soutenir l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans l'industrie minière* est financée par Ressources naturelles Canada et rédigée par le programme Mining Shared Value d'Ingénieurs sans frontières Canada, avec le soutien de la société-conseil autochtone Mokwateh. Mokwateh a pris part à l'élaboration de ces conseils et de la liste de vérification qui l'accompagne, en plus de diriger des consultations auprès de communautés autochtones et de sociétés de développement économique à travers le Canada.



MINING
SHARED
VALUE



engineers without borders
ingénieurs sans frontières
Canada

Le programme Mining Shared Value (MSV) d'Ingénieurs sans frontières Canada est une initiative à but non lucratif qui encourage et soutient le secteur minier mondial et les intervenants y étant rattachés afin d'optimiser l'approvisionnement local en biens et services auprès des communautés et des pays d'accueil. Grâce au financement de l'agence de développement allemande GIZ, MSV a créé le Mécanisme de reporting sur l'approvisionnement local dans le secteur minier (MRAL), qui a orienté la sélection des pratiques exemplaires faisant partie de cette liste de vérification.



Mokwateh

Mokwateh est une société-conseil établissant des liens, fièrement engagée dans la recherche d'un terrain d'entente et la création d'un bien commun. Ce qui empêche la réconciliation de progresser, c'est souvent une voie crédible à suivre. Cette voie, Mokwateh la crée justement, grâce à une équipe d'experts d'une grande expérience, tenant véritablement à vous aider à canaliser vos efforts vers ce qui importe le plus.

No de cat. : M34-91/2024F (imprimé)

ISBN: 978-0-660-70257-5

No de cat. : M34-91/2024F-PDF (En ligne)

ISBN: 978-0-660-70256-8

MinesCanada.ca
#VotrePCMM

Also available in English : Community Guidance to Support Indigenous Procurement in Mining

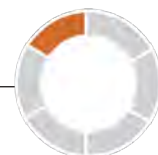
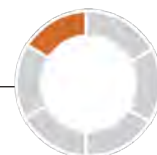


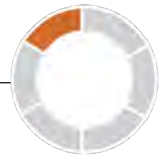
TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Objectif des conseils	2
Structure des conseils	2
1. Stratégie et gestion de l’approvisionnement auprès d’entreprises autochtones	5
Politiques d’approvisionnement auprès d’entreprises autochtones et intégration de l’approvisionnement auprès d’entreprises autochtones dans des politiques plus larges	5
Structures de responsabilité et de gestion pour l’approvisionnement auprès d’entreprises autochtones	5
IPolitiques d’approvisionnement auprès d’entreprises autochtones pour l’IAC, l’IACG et d’autres fournisseurs principaux	5
Mesurer et établir des rapports sur l’approvisionnement auprès d’entreprises autochtones	6
Incitatifs internes et structures de récompense	6
Communications internes	6
Gestion de groupes aux intérêts multiples avec des partenaires extérieurs	6
2. Procédures d’approvisionnement préférentielles et favorables pour les fournisseurs autochtones	7
Préavis de projets de marchés	7
Mise de côté des contrats pour les fournisseurs autochtones	7
Préférences en matière de prix	7
Procédures de paiement anticipé et flexible	7
Dégrouper des contrats	7
Portails d’inscription, de sélection préalable et d’approvisionnement	7
Annonces publiques et publicités	7
Recherche et évaluation des fournisseurs	8
Journées portes ouvertes pour les fournisseurs	8
Participation à des événements pertinents et parrainage	8



3. Partage de renseignements pratiques et établissement de rapports	8
Procédures pour l'avis de projet de marché.	8
Avis de besoins en matière d'approvisionnement.	8
Établissement de rapports de durabilité pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones	9
4. Renforcement des capacités des fournisseurs existants et potentiels	9
Vérification de la capacité pour les fournisseurs.	9
Évaluation des capacités économiques des régions environnantes	9
Formation pour les fournisseurs existants et potentiels	9
Création et incubation d'entreprises.	9
Coentreprises	10
Octroi de prêts et de subventions aux fournisseurs existants et potentiels	10
Formation aux connaissances financières	10
Se porter garant des fournisseurs	10
5. Diligence raisonnable des fournisseurs et lutte contre la corruption	10
Diligence raisonnable du fournisseur	10
Lutte contre la corruption dans l'approvisionnement	10





INTRODUCTION

Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM) définit six orientations stratégiques, parmi lesquelles figure la promotion de la participation des peuples autochtones au secteur des minéraux et des métaux du Canada. La liste de vérification de l'approvisionnement local pour soutenir l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans l'industrie minière vise à soutenir l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans les cinq domaines d'action prioritaires de cette orientation stratégique : le respect des droits, la mobilisation véritable, le renforcement des capacités, les femmes autochtones et les avantages économiques.

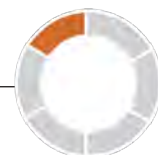
L'objectif de cette liste de vérification est de souligner que l'approvisionnement en biens et services est une possibilité économique précieuse pour les entrepreneurs et les collectivités autochtones qui choisissent de participer aux activités d'exploration et d'exploitation minière, et d'aider les sociétés d'exploration et d'exploitation minière à mettre en œuvre des stratégies efficaces pour soutenir les entreprises appartenant à des Autochtones. L'établissement de relations commerciales par le biais d'une participation durable et significative à la chaîne de valeur minière soutient le processus de réconciliation en reconnaissant les collectivités minières autochtones hôtes comme détentrices de droits et de titres.

Ces conseils, qui accompagnent la liste de vérification, ont pour but d'aider les entreprises autochtones et les entreprises communautaires à tirer parti des possibilités en matière d'approvisionnement. Ils visent à aider les intervenants autochtones à tenir les sociétés d'exploitation et d'exploration minières responsables des pratiques exemplaires lors des négociations et des discussions sur les possibilités d'approvisionnement.

L'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les fournisseurs à la recherche de projets de marchés dans le secteur des minéraux et des métaux est l'accessibilité de renseignements sur les pratiques des entreprises en matière d'approvisionnement et sur leurs besoins en biens et services. Ces renseignements sont précieux pour les intervenants autochtones qui souhaitent participer au secteur afin de prendre des décisions stratégiques en toute connaissance de cause. Une étude récente sur la mobilisation des entreprises dans l'industrie minière canadienne a révélé que « le manque de capacité de planification des Sociétés de développement économique autochtones pour anticiper les besoins de la mine et pour planifier, répondre aux possibilités et communiquer efficacement avec les clients de l'industrie minière découle d'un manque initial de connaissance des possibilités de développement des entreprises et de la manière d'accéder aux programmes de formation ou de créer des entreprises qui soutiennent la mobilisation autochtone et répondent à la demande¹ ». Le secteur minier canadien a la possibilité de renforcer la communication avec les fournisseurs afin de guider le processus d'approvisionnement, les initiatives et les mesures d'adaptation. Ces conseils se concentrent sur les obstacles les plus courants, tels que l'accès aux documents d'information, y compris les politiques relatives à l'approvisionnement, les exigences des fournisseurs, les processus de sélection préalable et la présence de programmes de renforcement des capacités des fournisseurs ou de soutien.

1 Darychuk, A. & Travers, K. (2016). Partnerships in Procurement: Understanding Aboriginal business engagement in the Canadian mining industry. <https://www.ccab.com/fr/research/publications/research-procurement/partnerships-in-procurement-understanding-aboriginal-business-engagement-in-the-canadian-mining-industry/>



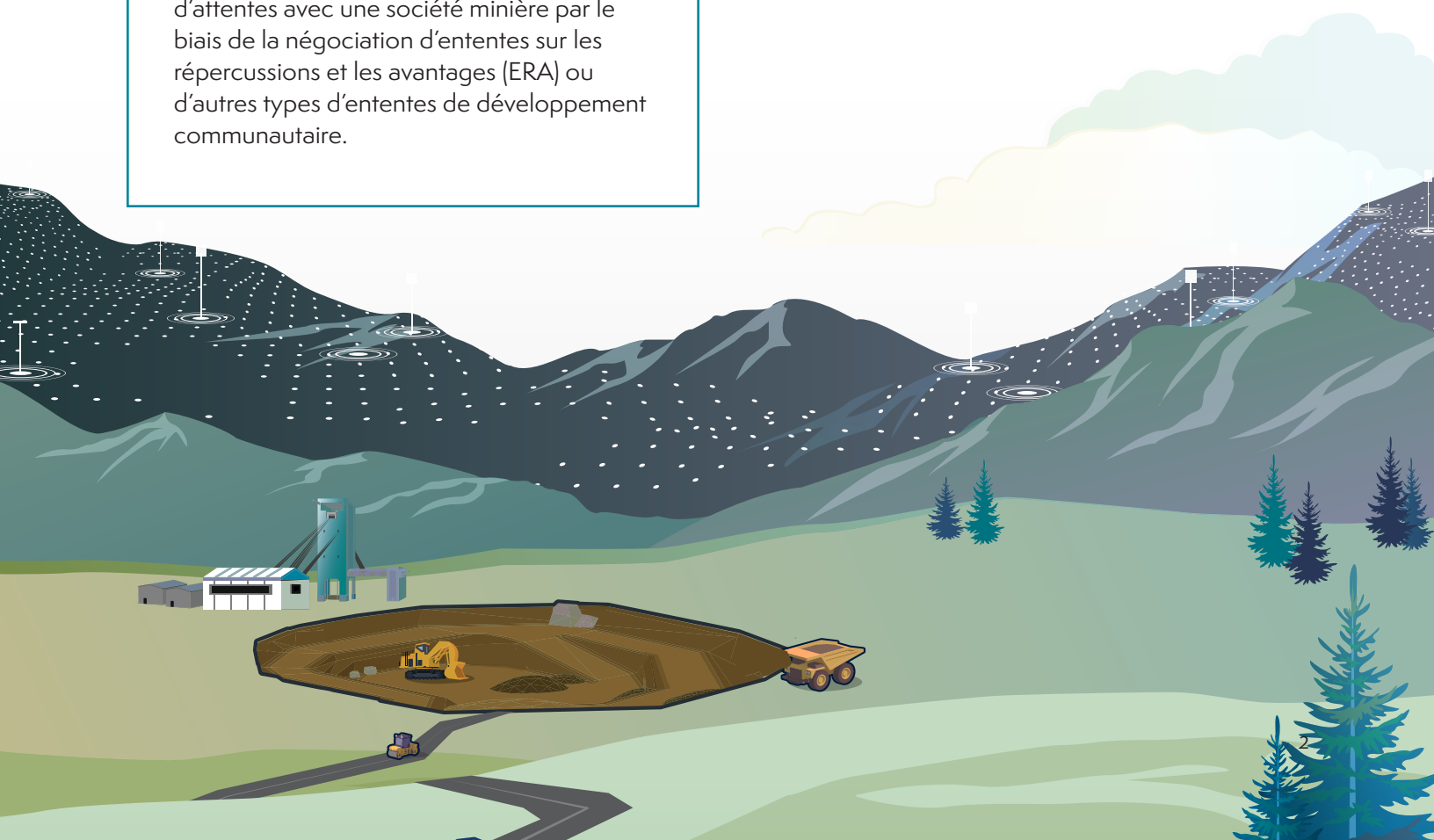


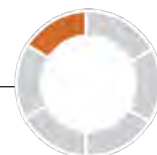
OBJECTIF DES CONSEILS

Ces conseils visent à appuyer les fournisseurs autochtones, ainsi que ceux qui les représentent et les défendent, en mettant en lumière les pratiques exemplaires du secteur minier et en fournissant des questions pour guider la mobilisation avec les entreprises en ce qui concerne les projets de marchés. Ce guide est destiné aux intervenants suivants : Les fournisseurs autochtones, les sociétés de développement économique autochtones, les organes directeurs autochtones, tels que le chef et le Conseil, le conseil de bande et les conseils communautaires, les consultants dont les services ont été retenus pour soutenir l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les autres acteurs susceptibles d'aider les fournisseurs autochtones à s'engager dans le secteur minier, et d'autres personnes susceptibles de participer à l'établissement d'attentes avec une société minière par le biais de la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) ou d'autres types d'ententes de développement communautaire.

STRUCTURE DES CONSEILS

Le tableau suivant énumère les pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement local et auprès d'entreprises autochtones en fonction des conseils, des normes et des cadres de travail existants. Pour de plus amples renseignements sur les pratiques abordées dans le présent document, veuillez vous reporter à la liste de vérification complète de l'approvisionnement local pour soutenir l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans l'industrie minière. Chaque pratique est détaillée dans les sections suivantes, y compris une série de questions qui peuvent orienter les processus de recherche et de collecte de renseignements, et qui peuvent être utilisées dans les communications directes avec les entreprises. Les questions énumérées sont conçues pour explorer l'approche existante d'une entreprise et peuvent ne pas convenir à tous les contextes.





CATÉGORIE

PRATIQUE

1. STRATÉGIE ET GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS D'ENTREPRISES AUTOCHTONES

Politiques d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et intégration de l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans des politiques plus larges

Structures de responsabilité et de gestion pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones

Politiques d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones pour l'IAC, l'IACG et d'autres fournisseurs principaux

Mesurer l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et établir des rapports à ce propos

Incitatifs internes et structures de récompense

Communications internes

Gestion de groupes aux intérêts multiples avec des partenaires extérieurs

2. PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT PRÉFÉRENTIEL ET FAVORABLE

Préavis de projets de marchés

Réservation de contrats pour les fournisseurs autochtones

Préférences en matière de prix

Procédures de paiement anticipé et flexible

Dégroupement des contrats

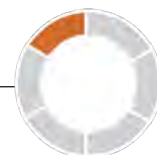
Portails d'inscription, de sélection préalable et d'approvisionnement pour les fournisseurs

Annonces publiques et publicités

Recherche et évaluation des fournisseurs

Journées portes ouvertes pour les fournisseurs

Participation et parrainage d'événements pertinents



CATÉGORIE

PRATIQUE

3. PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

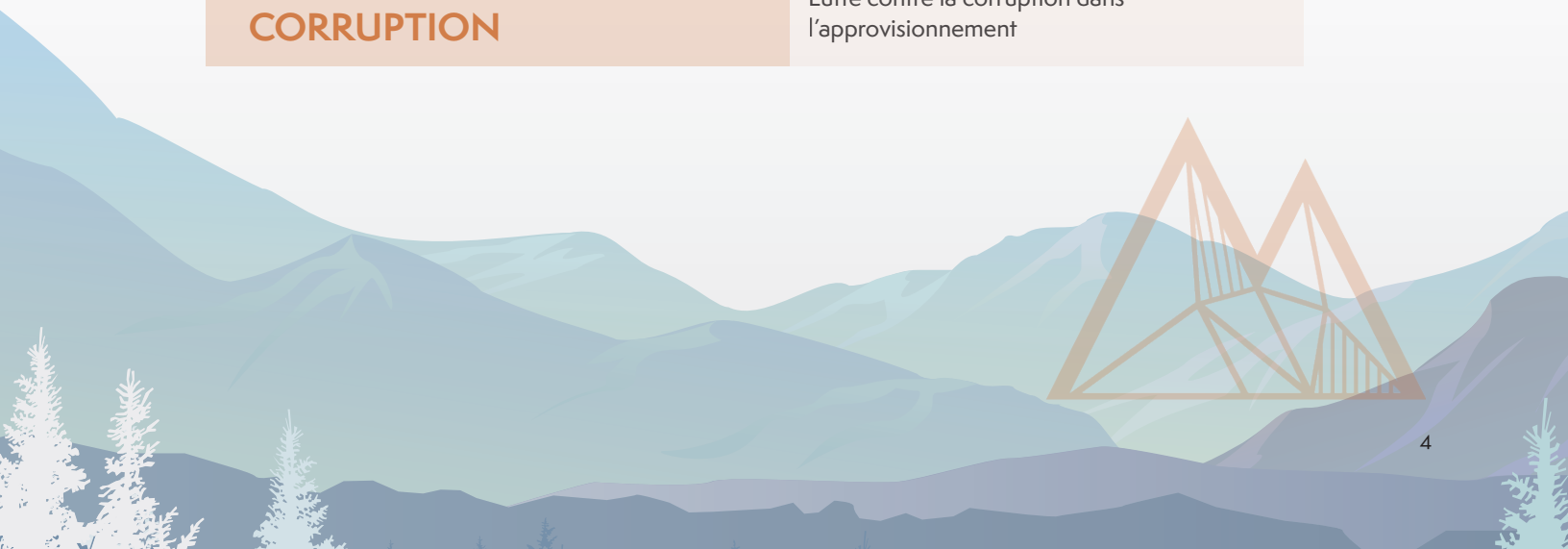
- Procédures pour l'avis de projet de marché
- Avis de besoins en matière d'approvisionnement
- Établissement de rapports de durabilité sur l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones

4. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FOURNISSEURS EXISTANTS ET POTENTIELS

- Vérification de la capacité pour les fournisseurs
- Évaluation des capacités économiques des régions environnantes
- Formation pour les fournisseurs existants et potentiels
- Création et incubation d'entreprises
- Coentreprises
- Octroi de prêts et de subventions aux fournisseurs existants et potentiels
- Formation aux connaissances financières
- Se porter garant des fournisseurs

5. DILIGENCE RAISONNABLE DES FOURNISSEURS ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Diligence raisonnable du fournisseur
- Lutte contre la corruption dans l'approvisionnement





1. STRATÉGIE ET GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS D'ENTREPRISES AUTOCHTONES

Politiques d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et intégration de l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans des politiques plus larges

- Quelles sont les politiques mises en oeuvre par l'entreprise en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones (p. ex. politique d'approvisionnement local, politique de la chaîne d'approvisionnement, stratégie de développement durable, etc.)?
- o S'il n'y a pas de politique particulière en matière d'approvisionnement : L'entreprise a-t-elle envisagé de mettre en oeuvre une politique d'approvisionnement qui donne la priorité aux fournisseurs autochtones?
- Si cette politique est accessible au public, où peut-on la consulter?
- Comment l'entreprise gère-t-elle la mise en oeuvre de cette politique et comment les progrès sont-ils évalués?

Structures de responsabilité et de gestion pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones

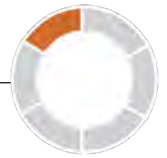
- Qui, au sein de l'entreprise, est responsable des performances du site minier en matière d'approvisionnement auprès de fournisseurs autochtones? Quels sont les noms des unités d'affaires/services concernés?

- L'entreprise communique-t-elle les coordonnées (nom, courriel, numéro de téléphone) des unités ou des services de l'entreprise et indique-t-elle qui est la personne-ressource au sujet de l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones?
- o Si ce n'est pas le cas : L'entreprise a-t-elle envisagé de rendre publiques (p. ex. sur son site Internet) les coordonnées des représentants qui facilitent l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones?
- Quelles sont les structures internes de l'entreprise qui se consacrent aux possibilités d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones?
- o S'il n'y en a pas : L'entreprise a-t-elle envisagé de créer des rôles, des comités interdépartementaux ou des groupes de travail sur ce sujet?

Politiques d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones pour l'IAC, l'IACG et d'autres fournisseurs principaux

- Quelles mesures l'entreprise a-t-elle prises pour encourager l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones par les principaux entrepreneurs, y compris les entreprises en IAC/IACG?
- o S'il n'y en a pas : L'entreprise a-t-elle envisagé des plans d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans le cadre des soumissions des principaux contractants ou des mécanismes de responsabilité après l'attribution du contrat, comme l'établissement de rapports ou des réunions de comités.





- L'entreprise partage-t-elle des renseignements sur la manière d'accéder aux projets de marchés offerts par les entreprises en IAC/IACG?
- o Si ce n'est pas le cas : L'entreprise a-t-elle réfléchi à la manière de rendre plus accessibles aux fournisseurs autochtones potentiels les renseignements concernant les projets de marchés avec des fournisseurs en IAC/IACG et d'autres fournisseurs importants?

Mesurer et établir des rapports sur l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones

- L'entreprise divulgue-t-elle le pourcentage de biens et de services que le site minier se procure auprès de fournisseurs autochtones?
- o Si la catégorisation des fournisseurs manque de spécificité : L'entreprise a-t-elle envisagé de suivre les dépenses d'approvisionnement auprès des fournisseurs autochtones et non autochtones?
- o Si la ventilation de l'approvisionnement n'est pas publiquement accessible : L'entreprise a-t-elle envisagé de rendre ces renseignements publics?
- o L'entreprise a-t-elle envisagé de fixer un objectif pour les dépenses en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones (p. ex. le montant absolu ou le pourcentage des dépenses totales en matière d'approvisionnement)?

Incidatifs internes et structures de récompense

- L'entreprise offre-t-elle des incitatifs internes à la direction et aux employés qui appuient la priorité donnée à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones?

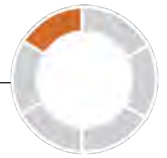
- Quels types d'incitatifs sont utilisés (p. ex. des structures de rémunération liées à des indicateurs de rendement clés pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones)?
- o S'il n'y en a pas : L'entreprise a-t-elle envisagé d'intégrer les priorités en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans les indicateurs de rendement clés ou les structures de rémunération afin de stimuler les performances en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones?

Communications internes

- L'entreprise communique-t-elle à l'interne ses priorités en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones (p. ex. par le biais de bulletins de nouvelles destinés aux employés, de panneaux d'affichage et de pages d'information sur les sites, de réunions et d'ateliers interservices ou lors de l'intégration des employés)?

Gestion de groupes aux intérêts multiples avec des partenaires extérieurs

- L'entreprise participe-t-elle à des systèmes de gestion de groupes à intérêts multiples qui incluent le thème de l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, tels qu'un comité ou un groupe de travail avec des fournisseurs autochtones locaux et d'autres partenaires?
- o Si oui : L'entreprise publie-t-elle des renseignements sur ces mobilisations, tels que les objectifs fixés, les résultats ou les questions abordées? Si oui, où peut-on trouver ces renseignements?



2. PROCÉDURES D'APPROVISIONNEMENT PRÉFÉRENTIELLES ET FAVORABLES POUR LES FOURNISSEURS AUTOCHTONES

Préavis de projets de marchés

- L'entreprise garantit-elle un droit de premier refus aux fournisseurs autochtones pour des biens et services particuliers?
- o Si oui : Quels sont les biens et services inclus?
- o Si oui : Quels sont les canaux utilisés pour communiquer sur ces possibilités?

Mise de côté des contrats pour les fournisseurs autochtones

- L'entreprise réserve-t-elle certains contrats de biens ou de services à des fournisseurs autochtones?
- o Si oui : Quels sont les contrats de biens ou de services réservés?
- o Si oui : Quels sont les canaux utilisés pour communiquer sur ces possibilités?

Préférences en matière de prix

- L'entreprise paie-t-elle un peu plus pour des biens ou des services particuliers s'ils peuvent être achetés auprès de fournisseurs autochtones?
- o Si oui : Y a-t-il une période de suppression progressive de ces préférences en matière de prix?
- o Si oui : L'entreprise offre-t-elle un soutien aux fournisseurs bénéficiant d'une tarification préférentielle pour réaliser des gains d'efficacité opérationnelle ou des économies de coûts?

Procédures de paiement anticipé et flexible

- L'entreprise propose-t-elle des mesures d'adaptation aux fournisseurs autochtones dans le

cadre de ses procédures de paiement (p. ex. des paiements accélérés ou anticipés)?

- o Si oui : Quel est le délai de traitement des factures des fournisseurs autochtones?

Dégroupement des contrats

- L'entreprise dégroupé-t-elle les contrats pour permettre aux fournisseurs autochtones de soumissionner sur des travaux de moindre portée, le cas échéant?
- o Si oui : Comment l'entreprise décide-t-elle des contrats à dégroupé?
- o Si oui : Quels sont les exemples de contrats qui ont été dégroupés dans le passé?

Portails d'inscription, de sélection préalable et d'approvisionnement

- Décrire la base de données des fournisseurs utilisée par l'entreprise.
- Outre son processus d'inscription des fournisseurs, l'entreprise utilise-t-elle des plateformes multisectorielles de fournisseurs?
- Comment l'entreprise confirme-t-elle ou certifie-t-elle la propriété autochtone?
- Décrire la procédure de sélection préalable de l'entreprise.
- o Où peut-on trouver des renseignements sur les exigences en matière de sélection préalable et sur la manière de mener à bien le processus?

Annonces publiques et publicités

- Comment l'entreprise communique-t-elle les projets de marchés aux fournisseurs autochtones?
- o L'entreprise a-t-elle envisagé d'utiliser [insérer les méthodes les plus efficaces dans le contexte, telles que les médias locaux, l'affichage dans les espaces communautaires, les langues à inclure]?



Recherche et évaluation des fournisseurs

- L'entreprise recherche-t-elle activement de nouveaux fournisseurs autochtones? Comment?
 - o L'entreprise a-t-elle envisagé de désigner un représentant chargé de faciliter les discussions avec les collectivités autochtones sur la meilleure façon de trouver les projets de marchés, par exemple en collaborant avec les intervenants locaux concernés (p. ex. le Chef et le Conseil, les responsables du développement économique)?
 - o L'entreprise a-t-elle envisagé d'adhérer à des organisations qui fournissent des répertoires de fournisseurs autochtones, tels que le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone?

Journées portes ouvertes pour les fournisseurs

- L'entreprise organise-t-elle régulièrement des séances d'information pour les fournisseurs ou des « journées portes ouvertes »?
 - o L'entreprise a-t-elle envisagé d'organiser une série de séances d'information pour les fournisseurs, par exemple deux fois par an?

Participation à des événements pertinents et parrainage

- L'entreprise participe-t-elle à des événements permettant aux entreprises autochtones de rencontrer des représentants de l'entreprise pour discuter de possibilités d'approvisionnement?
 - o Si oui : Quels sont les événements qui se déroulent régulièrement, tels que les salons professionnels annuels?
 - o Si oui : Quand aura lieu le prochain événement au cours duquel les entreprises autochtones pourront rencontrer des représentants de l'entreprise pour discuter de possibilités d'approvisionnement?
 - o Si oui : Comment les fournisseurs autochtones peuvent-ils être informés des événements à venir?

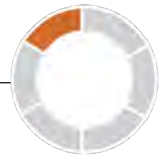
3. PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Procédures pour l'avis de projet de marché

- Comment l'entreprise communique-t-elle au sujet de son processus d'approvisionnement et de ses projets de marchés?
 - o L'entreprise a-t-elle envisagé de créer une section « Fournisseurs » sur son site Web afin de fournir des renseignements détaillés sur la procédure d'approvisionnement et sur la manière de soumissionner sur les projets de marchés?
- Y a-t-il des documents imprimés à l'intention des fournisseurs actuels et potentiels qui fournissent des précisions concernant la procédure d'approvisionnement et sur la manière de soumissionner sur les projets de marchés?
- Quelles actions de sensibilisation l'entreprise mène-t-elle au niveau local et dans les médias sociaux pour promouvoir les projets de marchés, les séances d'information et les renseignements concernant la manière de s'inscrire en tant que fournisseur?

Avis de besoins en matière d'approvisionnement

- L'entreprise informe-t-elle ses fournisseurs de ses besoins actuels et prévus en matière d'approvisionnement afin de les aider à se préparer aux possibilités à venir?
 - o Si oui : L'entreprise a-t-elle envisagé d'annoncer à l'avance ses besoins en matière d'approvisionnement afin que les fournisseurs autochtones puissent se préparer?
 - o L'entreprise a-t-elle envisagé de créer un groupe de travail ou un comité chargé d'informer régulièrement les fournisseurs autochtones des possibilités d'approvisionnement actuelles et futures?



Établissement de rapports de durabilité pour l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones

- Comment l'entreprise communique-t-elle ses performances en matière d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones dans l'établissement de rapports sur la durabilité?
- o Quels sont les cadres pour la préparation de rapports sur la durabilité utilisés par l'entreprise?
- o L'entreprise a-t-elle envisagé de divulguer des renseignements sur ses pratiques d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones par rapport au site, conformément au mécanisme de déclaration de l'approvisionnement local pour l'industrie minière?

4. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FOURNISSEURS EXISTANTS ET POTENTIELS

Vérification de la capacité pour les fournisseurs

- L'entreprise procède-t-elle à des vérifications de ses fournisseurs?
- o Si oui : L'entreprise a-t-elle envisagé d'utiliser les renseignements recueillis lors des vérifications des fournisseurs pour guider le soutien au renforcement des capacités apporté aux fournisseurs autochtones?
- Comment l'entreprise détermine-t-elle les fournisseurs à vérifier?
- L'entreprise communique-t-elle les constatations de ses vérifications aux ODE ou à d'autres intervenants concernés?

Évaluation des capacités économiques des régions environnantes

- Quelle est l'approche de l'entreprise pour comprendre les possibilités d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et les capacités existantes des fournisseurs locaux?

- Comment les entrepreneurs et les entreprises autochtones à la recherche de projets de marchés peuvent-ils s'associer à ceux qui réalisent des études de faisabilité et évaluent les capacités économiques au sein des collectivités locales?
- Les résultats de l'évaluation sont-ils rendus publics?
- L'entreprise a-t-elle envisagé d'élaborer un plan d'action pour rechercher et soutenir des fournisseurs autochtones en partenariat avec les dirigeants des collectivités autochtones?

Formation pour les fournisseurs existants et potentiels

- L'entreprise propose-t-elle une formation aux fournisseurs existants et potentiels?
- o Si oui : Quand les prochaines formations auront-elles lieu et où les fournisseurs peuvent-ils trouver ces renseignements?
- o Si oui : Comment l'entreprise détermine-t-elle les sujets couverts par cette formation et comment les fournisseurs autochtones sont-ils impliqués dans ce processus?
- o Si ce n'est pas le cas : L'entreprise a-t-elle envisagé de mettre en place une formation pour combler les lacunes en matière de compétences ou de s'associer à un tiers qui propose des formations?

Création et incubation d'entreprises

- L'entreprise aide-t-elle les entrepreneurs autochtones à lancer de nouvelles entreprises pour approvisionner le site minier, soit directement, soit par le biais d'un partenariat avec une tierce partie?
- o Où les fournisseurs peuvent-ils trouver des renseignements sur ce type de soutien?



Coentreprises

- L'entreprise encourage-t-elle ou exige-t-elle la création de coentreprises avec des fournisseurs autochtones pour des contrats de biens ou de services particuliers?
- o Si oui : Comment ces contrats de biens ou de services sont-ils déterminés?
- o Si oui : Où les fournisseurs peuvent-ils trouver des renseignements sur les possibilités de coentreprise?
- Quels sont les paramètres utilisés pour surveiller et garantir l'amélioration des capacités et des compétences des partenaires autochtones d'une coentreprise (p. ex. le nombre et l'ancienneté des employés autochtones, la planification de la transition pour les partenaires autochtones)?

Octroi de prêts et de subventions aux fournisseurs existants et potentiels

- L'entreprise facilite-t-elle l'accès aux capitaux pour les fournisseurs autochtones, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers (p. ex. des prêts, des subventions ou un financement par actions)?
- o Où les fournisseurs peuvent-ils trouver des renseignements sur les possibilités de financement et l'admissibilité?

Formation aux connaissances financières

- L'entreprise propose-t-elle une formation à la culture financière aux fournisseurs autochtones, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une tierce partie?
- Où les fournisseurs peuvent-ils trouver des renseignements sur les possibilités de formation?

Se porter garant des fournisseurs

- L'entreprise aide-t-elle les fournisseurs autochtones à obtenir du financement?
- o L'entreprise se porte-t-elle garante des fournisseurs autochtones (p. ex. en confirmant la valeur actuelle des contrats)?

5. DILIGENCE RAISONNABLE DES FOURNISSEURS ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Diligence raisonnable du fournisseur

- L'entreprise dispose-t-elle d'un code de conduite pour les fournisseurs?
- o Si oui : Est-il accessible publiquement sur le site Web de l'entreprise?
- o Si oui : Quelles formations ou autres formes de soutien l'entreprise offre-t-elle à ses fournisseurs pour les aider à comprendre et à respecter le code de conduite des fournisseurs?

Lutte contre la corruption dans l'approvisionnement

- L'entreprise dispose-t-elle d'une politique de lutte contre la corruption?
- o Si oui : Est-il accessible publiquement sur le site Web de l'entreprise?
- Comment l'entreprise prévient-elle la corruption et d'autres pratiques problématiques dans le cadre de ses procédures d'approvisionnement?



